

Consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence et criminalité à l'âge adulte

De longue date, le lien entre la consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence et la criminalité à l'âge adulte est un sujet qui fascine les chercheurs. Ceux-ci veulent déterminer s'il existe un lien entre la consommation régulière de drogue ou d'alcool à l'adolescence et le nombre, la nature et la diversité des crimes commis à l'âge adulte.

Dans le cadre d'une récente étude sur le sujet, la Direction de la recherche et des statistiques du Service correctionnel du Canada a analysé à un échantillon de 503 détenus qui avaient rempli le questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Le QIMV permet de collecter des données sur les habitudes de consommation de drogue et d'alcool des détenus. Il sert à évaluer les détenus au moment de leur entrée dans les établissements fédéraux.

Certaines parties du QIMV portent sur la consommation d'alcool et de drogue des détenus avant qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Les renseignements obtenus ont été comparés aux dossiers judiciaires des détenus fournis par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC). (Les dossiers du CIPC rendent compte de toutes les infractions dont un détenu a été inculpé depuis sa majorité ainsi que de la décision rendue par le tribunal dans chaque instance.)

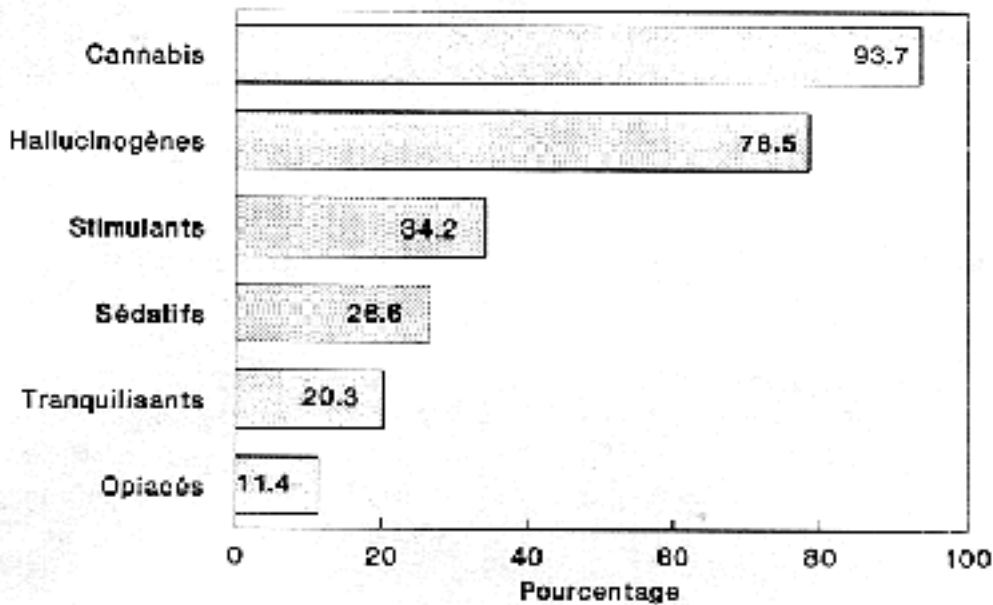
Aux fins de l'étude, les chercheurs ne se sont intéressés qu'aux détenus âgés de 27 ans et plus, parce qu'ils craignaient que le profil de criminalité adulte des détenus plus jeunes ne soit pas encore complètement établi. À l'issue de ce premier tri, il restait 270 détenus (53 p. 100 de l'échantillon original) âgés en moyenne de 29 ans.

Consommation de drogue

Cent soixante six détenus (61,5 p. 100) ont déclaré avoir consommé de la drogue : 28,3 p. 100 des détenus ne se droguaient pas avant l'âge de 18 ans; 29,5 p. 100 des détenus prenaient de la drogue à intervalles irréguliers (c'est-à-dire moins d'une fois par semaine). En revanche, une très forte proportion des détenus (42,2 p. 100 ou 70 détenus) ont déclaré qu'ils se droguaient régulièrement (c'est-à-dire au moins une fois par semaine) avant d'avoir 18 ans.

Graphique 1

Graphique 1
Drogues consommées régulièrement
avant l'âge de 18 ans



Le graphique 1 indique que les dérivés de cannabis, comme la marijuana et le haschich, sont les drogues illégales les plus fréquemment consommées (93,7 p. 100). Pratiquement les trois quarts des détenus qui se droguaient régulièrement à l'adolescence ont rapporté qu'ils consommaient des hallucinogènes tandis qu'environ un tiers d'entre eux se servaient de stimulants comme la cocaïne. Seulement 11,4 p. 100 des détenus ont déclaré avoir régulièrement pris des opiacés comme la méthadone et l'héroïne.

Les chercheurs ont comparé le nombre de condamnations des trois catégories de détenus : ceux qui ne se droguaient pas à l'adolescence, ceux qui consommaient à intervalles irréguliers (moins d'une fois par semaine) et ceux qui se droguaient régulièrement (au moins une fois par semaine). Les résultats furent étonnants. Dans les trois cas, le nombre moyen de condamnations était comparable: 18,4 p. 100, 17,7 p. 100 et 18,6 p. 100 respectivement.

Or, les chercheurs s'attendaient à obtenir l'inverse. Ils avaient pensé que le taux de criminalité serait plus élevé chez les détenus qui consommaient de la drogue fréquemment. Il ne semble y avoir aucun lien entre la régularité de consommation de drogue avant l'âge de 18 ans et l'incidence de criminalité adulte. En fait, le nombre moyen de condamnations des détenus adultes qui ne consommaient pas de drogue à l'adolescence et de ceux qui en consommaient régulièrement était pratiquement égal.

Les chercheurs ont également comparé le pourcentage de détenus de chaque groupe (non-consommation, consommation irrégulière et consommation régulière) inculpés d'au moins un crime avec violence. Environ 66 p. 100 des détenus qui ne se droguaient pas avant l'âge de 18 ans avaient commis au moins un crime avec violence, comparativement à 83 p. 100 de ceux qui prenaient de la drogue de temps en temps et à 72,8 p. 100 de ceux qui consommaient régulièrement, ce qui ne semble pas indiquer de corrélation étroite entre le taux d'inculpation pour crime avec violence et la consommation de drogue à l'adolescence.

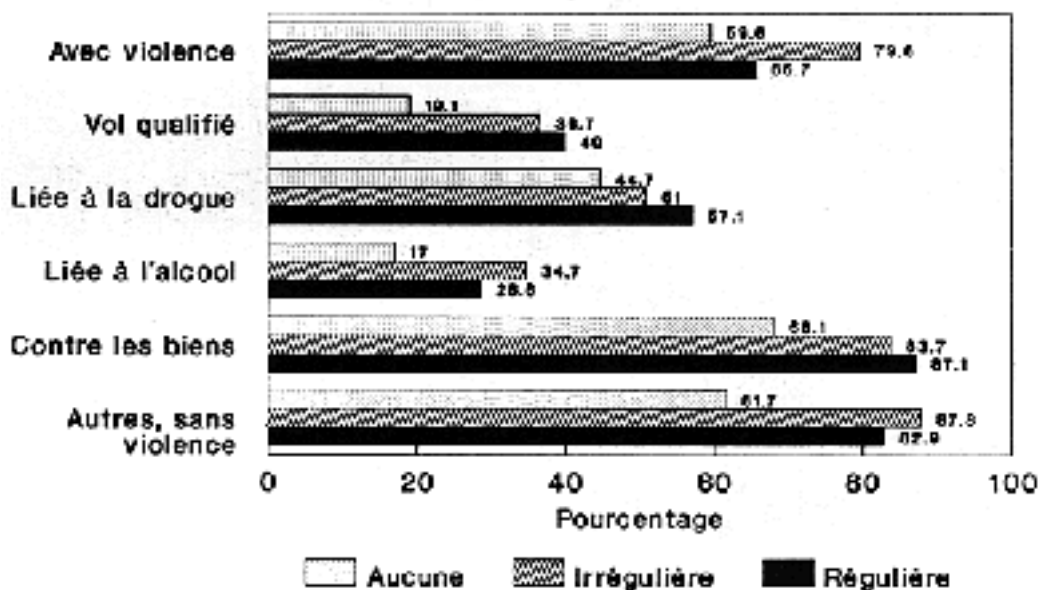
Les chercheurs se sont aussi intéressés à la consommation d'alcool et de drogue par rapport à six catégories d'infractions précises : infractions avec violence, vol qualifié, infraction liée à la drogue ou à l'alcool, infraction contre les biens et autres infractions non violentes.

Le graphique 2 rend compte des pourcentages de détenus ayant commis des crimes dans les différentes catégories d'infractions. Deux tendances sont manifestes. Le taux de condamnation pour infractions avec violence et liées à la drogue ou à l'alcool était sensiblement égal dans les trois cas. Même si le taux d'inculpation pour infraction avec violence était nettement plus élevé chez les détenus qui se droguaient de temps en temps, des analyses statistiques ultérieures ont révélé que les différences entre les trois groupes étaient négligeables. Il ne semble pas y avoir de lien entre le taux d'inculpation pour ce type d'infractions et la consommation de drogue à l'adolescence.

Par contre, l'examen des trois autres catégories d'infractions a révélé une autre tendance: le taux d'inculpation pour vol qualifié, infraction contre les biens et autres infractions non violentes était nettement plus élevé chez les détenus qui se droguaient, soit régulièrement soit de temps en temps, à l'adolescence (voir graphique 2).

Graphique 2

Graphique 2
Régularité de la consommation de drogue avant 18 ans par catégories d'infraction commise à l'âge adulte



D'après ces résultats, les détenus qui se droguaient lorsqu'ils étaient adolescents, peu importe à quel point, étaient nettement plus souvent inculpés de crimes de nature économique que de crimes avec violence.

Il est important de souligner la diversité des crimes commis par les individus des trois groupes. Les détenus qui ne se droguaient pas à l'adolescence avaient été trouvés coupables, en moyenne, d'une

infraction dans 2,7 (45 p. 100) des six catégories d'infractions. Cette moyenne était nettement plus élevée chez les détenus qui se droguaient irrégulièrement ou régulièrement, soit 3,7(61,7 p. 100) et 3,6 (60p. 100) respectivement. Les détenus qui ont commencé à se droguer avant 18 ans, autant ceux qui se droguaient régulièrement que ceux qui ne consommaient que de temps en temps, ont été trouvés coupables, à l'âge adulte, de crimes plus divers que les détenus qui ne se droguaient pas à l'adolescence.

Consommation d'alcool

La majorité des détenus (84 p. 100 ou 228 individus) ont déclaré avoir déjà consommé de l'alcool. Plus précisément, 14p. 100 d'entre eux ont déclaré ne pas en avoir consommé avant l'âge de 18 ans; 49,1 p. 100 ont dit être des buveurs occasionnels (c'est-à-dire qui consomment moins d'une fois par semaine) et 36,9 p. 100, des buveurs chroniques (consommant au moins une fois par semaine) à l'adolescence.

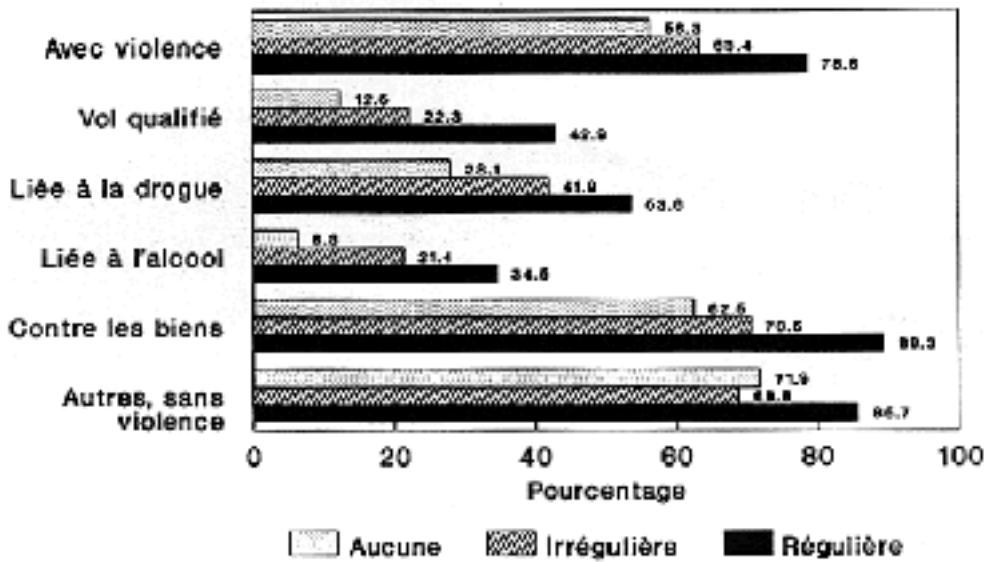
Lorsque les chercheurs ont comparé le nombre moyen de condamnations à l'âge adulte des trois groupes, ils ont constaté que la moyenne était de 15,7 condamnations chez les détenus qui ne buvaient pas à l'adolescence. Elle était pratiquement égale, soit 15,6, pour les buveurs occasionnels. Par contre, elle était nettement plus élevée chez les buveurs chroniques, atteignant 23,2 condamnations à l'âge adulte.

Les chercheurs s'attendaient à ces résultats; en effet, il semble y avoir un lien entre la consommation d'alcool régulière à l'adolescence et un nombre élevé d'inculpations à l'âge adulte.

Les chercheurs ont également comparé le taux d'inculpation pour au moins un crime avec violence dans les trois cas. Ils ont constaté que 59,4 p. 100 des détenus qui ne buvaient pas à l'adolescence avaient commis un crime avec violence,,comparativement à plus des deux tiers (66,9 p. 100) des adolescents qui buvaient à l'occasion. Par contre, le taux d'inculpation était nettement plus élevé, atteignant 86,5 p. 100, chez les détenus qui consommaient régulièrement de l'alcool à l'adolescence. Ces résultats témoignent de l'existence d'un lien entre la consommation d'alcool à l'adolescence et le taux d'inculpation pour infraction avec violence à l'âge adulte.

Graphique 3

Graphique 3
Régularité de la consommation d'alcool
avant l'âge de 18 ans par catégories
d'infraction commise à l'âge adulte



Le graphique 3 rend compte du pourcentage de détenus ayant commis des crimes qui relèvent de différentes catégories d'infractions. Chez les détenus qui consommaient de l'alcool régulièrement, le taux d'inculpation est nettement plus élevé dans les six catégories d'infractions si on le compare au même taux chez les détenus qui ne buvaient pas ou qui buvaient à l'occasion avant l'âge de 18 ans. En somme, on peut affirmer qu'il existe un lien manifeste entre la consommation régulière d'alcool à l'adolescence et les taux d'inculpation, à la fois pour des crimes avec violence et sans violence.

Les chercheurs ont également constaté que la nature des actes criminels commis par les buveurs chroniques était beaucoup plus diverse. En moyenne, les détenus qui n'avaient pas, selon leurs dires, consommé d'alcool avant l'âge de 18 ans avaient été inculpés d'une infraction dans 2,4 (40 p. 100) des six catégories d'infractions, comparativement aux buveurs occasionnels qui eux avaient été inculpés dans 2,9 (48,3 p. 100) catégories. Chez les buveurs chroniques, la moyenne, soit 3,8 (63,3 p. 100), était nettement plus élevée. Les chercheurs n'ont toutefois pas été surpris par ces résultats dans la mesure où le taux d'inculpation, autant pour des crimes avec violence que sans violence, était plus élevé chez les détenus qui buvaient régulièrement à l'adolescence.

Conclusion

De leurs recherches, les chercheurs ont vu émerger trois caractéristiques dominantes du profil de criminalité adulte des détenus qui disaient avoir consommé, en doses plus ou moins fortes, de la drogue et de l'alcool durant leur adolescence. En premier lieu, le taux d'inculpation pour des crimes de nature économique était plus élevé chez les détenus qui avaient commencé à se droguer et à boire avant d'avoir 18 ans par rapport à ceux qui ne se droguaient pas au même âge.

En deuxième lieu, le taux d'inculpation pour des crimes avec et sans violence était plus élevé chez les détenus qui consommaient régulièrement de l'alcool durant leur adolescence, par rapport à ceux qui n'en

consommaient pas ou seulement à l'occasion.

En dernier lieu, les crimes commis par les détenus qui consommaient des quantités importantes de drogue et d'alcool à l'adolescence étaient plus divers que ceux qu'avaient commis les détenus qui consommaient en petites quantités.

Les résultats obtenus par les chercheurs ne permettent pas de déterminer si le lien entre la consommation précoce d'alcool et de drogue et la criminalité adulte est en fait une relation de cause. En effet, la consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence pourrait être liée à d'autres facteurs qui poussent fortement l'adoption d'un mode de vie délinquant et criminel.

Pour se procurer la version intégrale du rapport « Profil de consommation de drogue et d'alcool chez les détenus sous responsabilité fédérale. Évaluation faite à l'aide du questionnaire informatisé sur le mode de vie », prière de s'adresser à la Direction de la recherche et des statistiques du Service correctionnel du Canada.